



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit de l'environnement littoral et marin

de l'Université du Littoral Côte  
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit de l'environnement littoral et marin

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008396

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO, commune(s) : Boulogne-sur-Mer
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Droit de l'environnement littoral et marin* comporte assez peu d'étudiants (environ 10 étudiants en deuxième année de master (M2) et une première année de master (M1) qui n'a pas d'effectifs stables. En M1, le master est généraliste (droit public et droit privé), les étudiants effectuant un choix entre une option *Droit privé des affaires* et une option *Droit public*. Quelques enseignements de M1 préparent à une spécialisation qui n'intervient véritablement qu'au niveau du M2. Le M2 comporte un parcours professionnel avec un stage, mais aussi un parcours recherche avec un mémoire.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'appréciation globale sur cette formation est mitigée. Certes elle comporte des atouts, mais aussi un certain nombre de faiblesses. Les connaissances et les compétences attendues sont tout à fait intéressantes et ambitieuses (connaissances pluridisciplinaires relatives aux zones côtières, approches de droit européen et comparé), le dossier indique de vastes possibilités de débouchés professionnels non seulement dans le secteur public, mais également dans le secteur privé. L'existence d'un tronc commun en M1 facilite les mutualisations et devrait permettre de maintenir



une certaine attractivité qui n'est pas concrétisée : faiblesse des effectifs en master 2 (10 étudiants) et des étudiants publicistes qui s'inscrivent dans des formations plus généralistes en master 2.

Les modalités pédagogiques mises en œuvre n'appellent pas de remarques particulières, elles sont tout à fait classiques pour ce type de formation (enseignement, examens écrits, grand oral, mémoire ou rapport de stage) même si le master fonctionne avec assez peu d'enseignants professionnels extérieurs (trois en M1, six en M2). Au niveau du M2 existe une réelle volonté d'acquisition de compétences transversales en dehors du domaine juridique (langue, informatique, recherche). Les enseignements sont diversifiés : droit de l'urbanisme, contentieux européen, droit public économique, marchés publics, politique de concurrence, droit international européen de la mer de la pêche, fiscalité environnementale littoral. Par contre l'acquisition des compétences préprofessionnelles est perfectible en raison de la thématique du master (stage de M1 de 15 jours, stage de M2 de deux à six mois, pas de stage pour les étudiants du parcours recherche).

Cette formation reste originale et permet à l'ULCO de se distinguer de l'ordre de formation des établissements voisins périphériques. Malgré tout, l'attractivité du master reste faible avec environ 10 étudiants qui sont majoritairement étrangers. Le dossier reste assez confus en ce qui concerne les taux de réussite, les responsables de la formation les estiment élevés. L'adossement à la recherche est limité ce qui est finalement logique étant donné le profil de la formation qui se veut très professionnalisante tout en développant de façon limitée l'acquisition de compétences préprofessionnelles (forum de rencontre). Les modalités de suivi, la formation des étudiants ainsi que l'évaluation des enseignements reste perfectibles. Les étudiants répondent peu aux questionnaires de l'observatoire du devenir étudiant et du suivi statistique de l'établissement, le pilotage de la formation est réalisé de manière informelle et l'évaluation des enseignements par les étudiants est en cours de mise en place.

A la lecture du dossier, le placement des étudiants au sein des institutions publiques est faible, les étudiants de la formation n'obtiennent pas nécessairement un emploi de niveau cadre.

Au-delà de ces éléments, il apparaît que le positionnement de la mention dans l'offre de formation de l'établissement reste problématique, car la formation est à la fois juridique et environnementale. Des contraintes liées à la faible attractivité de la mention comme cela a été indiqué supra, ainsi qu'à la faiblesse des débouchés professionnels réels conduisent une remise en question de l'organisation actuelle. La lecture du dossier montre que le responsable du M2 *Droit de l'environnement littoral et marin* souhaite rendre cette formation plus proche de la géographie et davantage pluridisciplinaire. De leur côté, les enseignants-chercheurs juristes privilégient un parcours plus classique axé notamment sur le droit des collectivités territoriales.

- Points forts :
  - Cette formation comporte un fort degré d'ouverture pluridisciplinaire.
  - La spécialité est originale même si elle est confrontée à des problèmes de débouchés.
  - La diversité des enseignements.
  
- Points faibles :
  - L'insertion professionnelle des étudiants reste difficile dans le domaine considéré.
  - L'attractivité de la formation est trop faible.
  - L'adossement aux milieux professionnels est insuffisant.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Tout en maintenant des mutualisations (droit de l'environnement par exemple), il paraît nécessaire de séparer le master 2 à vocation environnemental d'un éventuel master 2 de droit public afin de clarifier l'offre aux yeux des étudiants potentiels.



# Observations de l'établissement

## **Master Mention « Droit de l'environnement littoral et marin »**

**Concernant la faible attractivité du Master.** Dans le cadre de la prochaine habilitation, le Master restructuré Droit des collectivités territoriales aura vocation à former des juristes compétents dans le domaine des collectivités territoriales et aptes à traiter des problématiques propres aux collectivités littorales. Cela devrait permettre de renforcer l'attractivité de la deuxième année de Master pour les étudiants inscrits en première année et d'attirer des étudiants extérieurs à l'ULCO intéressés par les territoires littoraux.

**Concernant l'insuffisance de l'adossement aux milieux professionnels.** Cet adossement sera renforcé dans le Master restructuré à travers un élargissement du champ des partenariats du Master (communautés d'agglomération, communautés de communes du Pas-de-Calais, collectivités territoriales), afin d'améliorer les interactions du Master avec son environnement socio-économique et de renforcer les interventions de professionnels extérieurs à l'ULCO.

**Concernant l'insertion professionnelle des diplômés.** De même, la restructuration du Master droit public permettra d'accroître les débouchés professionnels de la formation. La formation dispensée dans le cadre du Master droit des collectivités territoriales, avec sa spécialisation en collectivités littorales, sera en adéquation avec les enjeux locaux et régionaux. Son positionnement, sur des créneaux fortement pourvoyeurs d'emplois, permettra d'améliorer l'insertion professionnelle de nos diplômés, notamment sur des emplois de cadre.

**Concernant l'acquisition de compétences préprofessionnelles.** Dans le cadre de la nouvelle offre de formation, et conformément au dispositif d'établissement voté en CEVU, les compétences préprofessionnelles occuperont une place importante au sein des formations, dès la première année de Licence. En master 1, une unité de préprofessionnalisation intitulée « Affiner son projet, connaître et développer son réseau » sera prévue. En Master 2, une unité de préprofessionnalisation sur la gestion de projet sera intégrée.

**Concernant le pilotage de la formation, le suivi des étudiants et l'évaluation des enseignements.** Au cours de l'année universitaire 2013/2014, le Département Droit a mis en place un conseil de perfectionnement et un dispositif d'évaluation des enseignements et des formations. L'annuaire des étudiants du Master sera institutionnalisé afin d'améliorer le suivi de nos diplômés.

**Concernant le positionnement de l'offre de formation.** La restructuration du Master Droit public actuel en Master Droit des collectivités territoriales va renforcer la lisibilité du positionnement du master dans l'offre régionale de formation. En effet, au sein d'un Master clairement juridique, le maintien d'une spécificité Collectivités littorales assurera l'adéquation de la formation avec les axes stratégiques de l'ULCO. Le lien avec le Département Géographie sera ainsi assuré avec la mutualisation de certains enseignements.

**Concernant l'imprécision du dossier sur le taux de réussite des étudiants du Master.**

- S'agissant de la deuxième année :

Dans le dossier, le tableau relatif au bilan des effectifs fait apparaître, pour la période évaluée, un taux de réussite en deuxième année de master de près de 80%. (6 étudiants sur 7 en 2008/2009 ; 8 sur 9 en 2009/2010 ; 8 sur 10 en 2010/2011 ; 5 sur 8 en 2011/2012).

Le nombre d'étudiants ayant abandonné la formation en cours d'année depuis 2008, selon les données complémentaires fournies par le secrétariat pédagogique, est faible (0 en 2008/2009, 1 en 2009/2010, 1 en 2010/2011, 1 en 2011/2012, 0 en 2012/2013).

- S'agissant de la première année :

Les données fournies par l'Observatoire du Devenir Etudiant et du Suivi Statistique de l'Etablissement (ODESSE) et par le secrétariat pédagogique révèlent un taux de réussite de près de 83% sans prendre en compte les abandons, et de 72,2% en prenant en compte les étudiants ayant abandonné la formation (13 étudiants sur 19 dont 3 abandons en 2007/2008 ; 20 sur 22 dont 2 abandons en 2008/2009 ; 8 sur 14 dont 2 abandons en 2009/2010 ; 4 sur 7 dont 1 abandon en 2010/2011, 5 sur 6 dont 1 abandon en 2011/2012 et 13 sur 17 dont 1 abandon en 2012/2013).

Le Président de l'Université du Littoral  
Côte d'Opale

